



ARRETE DU MAIRE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPS

A 2026-31

OBJET : Arrêté de circulation pour travaux.

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des collectivités territoriales

Vu le code de la voirie routière

Vu la demande de la société HES-HYDRO EUROPE SERVICE, représenté par M. FRUCHARD Fabien situé chez SOGELINK TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX.

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser les travaux sur Chemin de Cabiraud.

Vu l'intérêt général ;

Article 1 : Création d'un branchement d'assainissement

Article 2 : En raison des motifs susvisés, la circulation sera alternée par feux tricolores sur toute la zone des travaux à compter du 20 Mai 2026 sur 10 jours calendaires.

Article 3 : La sécurité du chantier sera assurée tout le long par la société HES-HYDRO EUROPE SERVICE à l'aide de feux tricolores.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la Commune de Prignac et Marcamps.

Article 5 : Cet arrêté sera adressé à :

- HES-HYDRO EUROPE SERVICE

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bourg
- SDIS33

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Prignac et Marcamps, le 11 mai 2026

Le Maire,
Laury LEFEVRE

